

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 13 octobre 2020**

**Date de la convocation : 06/10/2020**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Erwann BINET à M. Christophe BOUVIER, M. Christian BOREL à M. Patrick CURTAUD, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Daniel PARAIRE à Mme Anny GELAS, Mme Sophie PORNET à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN, M. Lévon SAKOUNTS à Mme Annie DUTRON.

**Absents suppléés :** M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Secrétaire de séance :** M. Thierry.SALLANDRE.

---

**OBJET : TRANSPORTS ET MOBILITE – Modes doux :** Attribution d'une subvention de 5 000 € au club Léo Lagrange pour la création d'une vélo-école et d'un atelier de réparation de vélos

**Rapporteur :** Thierry SALLANDRE

**NOTE DE SYNTHÈSE**

L'appel à idées mobilités douces de la ville de Vienne a permis d'identifier des projets favorables au développement des modes de déplacements compatibles avec les protocoles sanitaires mis en place dans la gestion de l'épidémie de covid-19 dont le vélo constitue une alternative crédible.

Le club Léo Lagrange propose la mise en place d'une vélo école et d'un atelier de réparation de vélo et sollicite un soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération.

Le club Léo Lagrange propose de créer des cours à destination des adultes qui n'ont jamais appris à faire du vélo, ou des cours de remise en selle pour les personnes n'ayant pas roulé depuis longtemps.

En parallèle des cours pratiques, qui se dérouleront en petits groupes (maximum 6 personnes), des cours théoriques seront dispensés par une personne qualifiée « d'éducateur mobilité à vélo » pour aborder les règles de sécurité à vélo (code de la route, droits des cyclistes/droits des automobilistes), les conditions de sécurité (équipements de visibilité, ...), prodiguer des conseils sur l'achat et l'utilisation du matériel (entretien à réaliser...).

**Création d'un atelier de réparation :**

Comme son nom l'indique, le principe est de créer un atelier pour accompagner les cyclistes dans l'auto-réparation / auto-entretien de leurs vélos. Il s'agit de réaliser les opérations simples (changement de chambre à air, réglage de hauteur de guidon, graissage de chaîne...), sur tous types de vélos et à moindre coût. Ce type de réparation permet à des vieux vélos qui n'ont pas roulé depuis longtemps de trouver une seconde vie ou d'équiper des cyclistes à moindre coût.

Les « apprentis réparateurs » peuvent accéder au service via une simple adhésion au club Léo Lagrange. L'atelier sera ouvert deux fois par semaine et un samedi par mois.

Il est proposé de soutenir le club Léo Lagrange par une subvention d'amorçage, à hauteur de 5 000 € pour couvrir notamment les dépenses d'achat de matériel pour la mise en place de ces nouveaux services.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

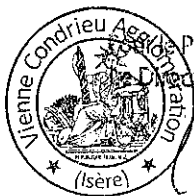
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5 000 € au club Léo Lagrange pour la création d'une vélo-école et d'un atelier de réparation de vélos

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à passer entre le club Léo Lagrange et Vienne Condrieu Agglomération.

**Conseil Communautaire du 13 octobre 2020**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 OCT. 2020  
et a été publiée le 15 OCT. 2020



Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
*Claude BOUR*  
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



*Thierry KOVACS*  
Thierry KOVACS